



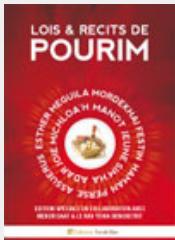
Traité Troumot

Michna 8 - Chapitre 8

חַבֵּית שֶׁל תְּרוּמָה שְׁנוֹלֵד לָה סְפָק טוֹמֵא רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אָמֵר,
אֲם הִיְתָה מִנְחָת בָּمֳקוֹם הַתוֹרֶפֶה, יַנִיחָנָה בָּמֳקוֹם הַמּוֹצֵנָע;
וְאֲם הִיְתָה מְגֻולָה, יַכְסִנָה. רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ אָמֵר, אֲם הִיְתָה מִנְחָת
בָּמֳקוֹם הַמּוֹצֵנָע, יַנִיחָנָה בָּמֳקוֹם הַתוֹרֶפֶה; וְאֲם הִיְתָה מִכּוֹסָה,
יַגְלִנָה. רַבָּן גַּמְלִיאֵל אָמֵר, אַל יְחִידָשׁ דָבָר.

Si on a un doute sur un tonneau de térouma, s'il a été rendu impur ; Rabbi Eli'ézer dit : s'il se trouvait placé dans un endroit exposé, il doit le mettre dans un endroit protégé, et s'il était découvert, il doit le recouvrir. Rabbi Yehochoua dit : s'il était placé dans un endroit protégé, il doit le mettre dans un endroit exposé ; s'il était couvert, il doit le découvrir. Rabban Gamliel dit : il ne doit rien changer.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions